

HORIZONS CHRETIENS

No 3 ANNEE 1976

TA PAROLE EST LA VERITE

SOMMAIRE

La Traduction Oecuménique de l'Ancien Testament p.2

Une Femme Libre p.7

Le Dessenin Eternel de Dieu et le baptême p.12

L'authenticité Mosaïque du Pentateuch p.15

NOUVELLES p.19

L'ANCIEN TESTAMENT DANS LA TRADUCTION OECUMENIQUE

Depuis plusieurs mois déjà, un second volume de la TOB (Traduction Oecuménique de la Bible) est en vente.

Cette nouvelle traduction s'appelle **oecuménique** parce qu'elle est le travail d'environ 60 biblistes catholiques et protestants. Chaque livre que contient l'Ancien Testament a été traduit par un comité composé de savants appartenant principalement aux deux confessions.

Du point de vue de la traduction, un travail d'équipe présente des avantages certains; la collaboration de nombreux savants certifie l'objectivité de la traduction.

1. L'ordre des livres. Les lecteurs seront sans doute surpris de l'ordre des livres de la TOB. Dans cette traduction, un effort a été fait pour revenir à la **tradition palestinienne** pour ce qui est de l'ordre des livres. Cet ordre est le suivant:

- 1 – Les livres de la Loi (Thora)
- 2 – Les livres des Prophètes (Nebiim)
- 3 – Les Écrits (Kethubim)

Cet arrangement des livres de l'Ancien Testament n'est pas le fruit du hasard. Les livres de la **Thora** viennent d'abord car ils constituent la base de la religion juive. La **Thora** est composée des cinq premiers livres de la Bible. Dans les **Nebiim**, on trouve: Josué, Juges, I et II Samuel, I et II Rois, Ésaïe, Jérémie, Ézéchiël, les 12 petits prophètes.

Le livre de Daniel a été placé parmi les Kethubim, conformément aux plus anciennes traditions juives.



La TOB comprend aussi les livres deutérocanoniques (ou les Apocryphes) que les Juifs d'Alexandrie, au 2^{ème} siècle avant Jésus-Christ, avaient ajouté aux livres de l'Ancien Testament. Toutefois, il n'est pas prouvé que ces livres aient été considérés comme **canoniques** par l'ensemble des Juifs qui vivaient hors de Palestine.

II. Les manuscrits de base à la TOB. Les manuscrits de l'Ancien Testament qui ont été utilisés par les traducteurs de la TOB sont, principalement, ceux du moyen-âge (par exemple: le Codex de Leningrad). Toutefois, les textes de Qumrâm s'avèrent toujours utiles dans le travail de traduction; bien que mille ans plus anciens, ils comparent favorablement avec les manuscrits de la Bible hébraïque qui sont couramment reçus et utilisés. A ce propos, il faut rappeler que les manuscrits du moyen-âge, bien qu'ils soient plus tardifs que ceux de Qumrâm, n'en sont pas moins des copies authentiques des Écritures hébraïques. La copie des textes sacrés, travail des Scribes et des Massorettes, se faisait avec le plus grand sérieux. Les Juifs vénéraient à ce point les textes sacrés qu'ils brûlaient toute copie qui n'était plus en bon état, ce qui explique pourquoi nous ne possédons pas un nombre plus grand de copies de la Bible hébraïque originale. Les copies que nous possédons suffisent néanmoins à certifier l'authenticité des textes bibliques tels que nous les avons à l'heure actuelle.

III. Les notes. La TOB se veut non seulement une traduction, mais en outre, un commentaire du texte biblique: commentaire philologique, historique et théologique.

Malgré l'érudition incontestable des auteurs de la TOB, nous invitons les lecteurs à ne pas accepter comme parole d'«évangile» tout ce qui est affirmé ou supposé dans ces notes.

Les notes théologiques de la TOB semblent aborder le texte biblique avec un certain scepticisme; elles mettent en doute l'authenticité et l'autorité d'un grand nombre de passages, en s'appuyant sur des «**principes critiques**»¹ qui ne sont plus partagés par une majorité de savants. En outre, il ressort de ces notes qu'on accorde, dans la TOB, une autorité normative à l'**histoire comparée des religions** qui fait dire que la Bible est «un échantillon de légendes, écloses dans le vaste champ de la mythologie»²

Pour ce qui est du **canon**³ de l'Ancien Testament, les auteurs de la

TOB s'appuient sur la critique littéraire et sur la critique des formes. Ainsi, par exemple, la canonicité des «cinq livres de Moïse» n'aurait été reconnue par le peuple juif qu'au quatrième siècle, sous l'influence d'Esdras⁴. Les guillemets («cinq livres de Moïse») soulignent la position des auteurs sur la «tradition» que Moïse a écrit le Pentateuque. C'est aussi «par la suite» — nous dit la TOB — que fut fixé le canon des Prophètes, donc après le 4^{ème} siècle avant Jésus-Christ. Quant à Daniel, il serait encore plus tardif. La TOB fait grand cas de l'usage des livres deutérocanoniques par le peuple juif; mais ce sont les protocanoniques que le peuple reconnaissait, à l'unanimité, comme «Paroles de Dieu». (cf. Luc 24:44, 45)

La Bible elle-même indique qu'Esdras ne fut pas le premier à promulguer l'autorité de la loi de Moïse. Dès l'entrée en Canaan, le peuple fut soumis à cette loi:

«Et là Josué écrivit sur la pierre une copie de la loi que Moïse avait écrite devant les enfants d'Israël.» (Josué 8:32)

«Il n'y eut rien de tout ce que Moïse avait prescrit, que Josué ne lût en présence de toute l'assemblée d'Israël, des femmes et des enfants, et des étrangers qui marchaient au milieu d'eux.» (Josué 8:35)

Cette loi de Moïse ne doit pas être limitée au Décalogue (les dix commandements) car elle comprend «Toutes les paroles de la loi, les bénédictions et les malédictions, suivant ce qui est écrit dans le livre de la loi.» (Josué 8:34 cf. Deutéronome 27-30). Il ne s'agit pas, non plus, de simples traditions orales car il est question de «tout ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse» (Josué 23:6 cf. II Rois 17:37). Josué reçut lui-même des lois et, aussitôt, elles furent intégrées au «livre de la loi de Dieu» (Josué 24:25, 26). La Loi de Moïse faisait donc autorité pour le peuple de Dieu: I Rois 2:3; II Rois 10:31; 14:6; 17:13; 22:8; 23:25; II Chroniques 17:9; Ésaïe 8:20 (comparez l'expression «à la loi et au témoignage» avec Josué 24:25-27; Daniel 9:11, 13; Malachie 4:4.

Selon les «principes critiques» adoptés par la TOB, les Prophètes (Nebiiim) sont datés de telle sorte que l'élément **prédictif** de ces écrits disparaît. Quoi qu'il en soit, on ne peut en tout cas pas dater ces écrits postérieurement à Jésus! Or, Il est venu — dit-Il — pour accomplir tout ce qui était écrit de Lui dans les Prophètes (Luc 24:44). Jésus affirme que «Tout cela est arrivé afin que **les écrits des Prophètes** fussent accomplis» (Matthieu 26:56).

Mais la TOB ne semble pas faire un très grand cas de ces affirmations du Christ. L'Évangile nous présente l'accomplissement de prophéties bien précises. Pour les auteurs de la TOB le message des prophètes est avant tout un reflet de leur époque; tout au plus, retrouve-t-on, dans leur message, «certaines constantes»⁵ La TOB mentionne, par exemple, certaines identifications possibles du Serviteur de l'Éternel dans la prophétie d'Ésaïe (chapitres 42, 44, 50, 52, 53) mais Jésus-Christ, Lui, n'est jamais mentionné! Daniel 9:27 (cf. Daniel 11:31; 12:11) n'est pas — selon la TOB — une déclaration prophétique de nature prédictive: cet écrit daterait de 164 avant Jésus-Christ,⁶ donc postérieurement aux événements auxquels ce texte de Daniel fait allusion: la profanation du temple, en 167 avant Jésus-Christ, par Antiochos IV Épiphane. Quoi qu'il en soit, que ferons-nous de l'application que Christ fait de cette prophétie, en Matthieu 24:15, de la destruction du temple (cf. Matthieu 24:2)?

Les évidences ne manquent pas, tendant à montrer que la datation du livre de Daniel au II^e siècle avant Jésus-Christ n'est pas exacte. L'ancienne tradition juive et chrétienne voyait en ce livre l'œuvre d'un prophète contemporain de la captivité de Babylone.⁷ Nous pensons que cette date n'est pas sans fondement.

Le problème de la datation des livres prophétiques est lié à celui de la présence des miracles dans l'Écriture. Le langage miraculeux serait la marque d'une «théologie naïve». On met donc le mot miracle entre guillemets⁸ dans les notes explicatives. Avec les plaies d'Égypte, par exemple, la TOB n'ose pas affirmer qu'on se trouve en présence de faits bien réels. Le récit de ces «plaies d'Égypte» (entre guillemets dans la TOB) proviendrait des «traditions sacerdotale, yahviste et élohiste»⁹ Mais les critères grâce auxquels on distingue ces différentes traditions sont loin d'être acceptés avec unanimité par les savants bibliques. Le récit des plaies d'Égypte est important car il nous présente la première de ces grandes périodes bibliques qui furent caractérisées par des miracles. Ces miracles doivent être considérés comme des événements historiques car c'est ainsi que les textes les présentent. Ils ne sont pas simplement d'anciennes traditions qui «célèbrent la maîtrise du Seigneur sur la nature».¹⁰ Tel n'est pas le but du récit de l'Exode! En outre, le récit de ces miracles forme un ensemble cohérent et, de ce fait, n'apparaît pas à la lecture comme un «ramassis de mythes».¹¹

Les récits de la délivrance d'Égypte et de l'institution de la Pâque ne

sont pas «un ensemble de textes liturgiques» puisés dans des traditions d'époques diverses.¹² Dans la Bible, les mots qui servent à introduire ce récit ont pour but de nous présenter des faits historiques: ces paroles furent annoncées à Moïse et Aaron «dans le pays d'Égypte». Ce texte suit l'usage du Pentateuque qui a coutume d'indiquer le lieu précis où une loi a été délivrée: Lévitique 7:38; 25:1; 26:46; 27:34; Nombres 35:1; 36:13.

Les Israélites ont traversé miraculeusement la mer à pied sec (Exode 14:16). Pour la TOB, ce passage de la mer décrit une œuvre du salut divin, c'est-à-dire «une nouvelle création, celle d'un peuple à qui Dieu fait traverser la mort».¹³ Peut-on croire sincèrement qu'un texte aussi direct, de nature évidemment historique, puisse avoir une signification à ce point allégorique? ! L'auteur du livre de l'Exode voulait-il vraiment nous présenter de telles finesses théologiques? Toutes ces explications cachent une certaine gêne des annotateurs de la TOB à l'égard des miracles qui sont rapportés dans l'Écriture.

Ne l'oublions pas: «la critique biblique a dans le sang l'esprit du rationalisme, qui n'est certes pas l'esprit de la Bible».¹⁴ Disons un NON! catégorique à la critique rationaliste de la Parole de Dieu. Cette critique veut éviter — dit-elle — tout ce qui est «dangereusement subjectif», mais elle démontre, par son amour et sa confiance en la raison humaine, un subjectivisme des plus dangereux: celui qui ne tient plus compte des réalités divines.

Toute traduction de la Parole de Dieu a ses propres mérites. La TOB a les siens. Pour ce qui est des annotations, il faut les lire avec la plus grande précaution. Continuons à recevoir la Parole de Dieu «Non comme la parole des hommes mais ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la Parole de Dieu, qui agit en vous qui croyez». (I Thessaloniens 2:13). Continuons à recevoir la Parole de Dieu par la foi, car c'est en ceux qui croient qu'elle peut agir.

YANN OPSITCH

NOTES

1. TOB, page 25
2. G. Bergmann, *Tempête sur la Bible*, p. 34 (Paris, Centre de diffusion des Bons Semeurs).
3. Le «canon» est la liste des livres que le peuple de Dieu considère comme provenant de l'inspiration divine et comme faisant autorité.
4. TOB, page 1889
5. TOB, page 734
6. TOB, page 1672
7. TOB, page 1672
8. TOB, page 132
9. TOB, page 145
10. TOB, page 145 note n
11. Voir E.J. Young, *An Introduction to the Old Testament* p. 66 (Aerdmans Pub. Co.)
12. TOB, page 151 note f
13. TOB, page 157 note l
14. G. Bergmann, page 116

UNE FEMME LIBRE Lesya Ukrainka (1871-1913)

Lesya Ukrainka (nom de jeune fille: Larissa Petrivna Kosacheva; mariée: Kvitka) naquit le 25 février 1871 dans un village à l'ouest de l'Ukraine: Novhorod-Volyn'skky. Dès son enfance, la vie de Lesya s'avéra une lutte héroïque contre la maladie. La tuberculose de sa main gauche s'étendait, petit à petit, aux jambes, aux poumons et aux reins. A l'époque, la médecine la plus perfectionnée était encore bien primitive et douloureuse en comparaison de la médecine actuelle. Mais, jusqu'à sa mort, qui survint en 1913, Lesya endura patiemment et courageusement de grandes souffrances.

La famille de Lesya — de riches propriétaires terriens — faisait partie des classes aisées de la société d'alors. Son père prenait une part active aux programmes d'«écoles du dimanche» (qu'il ne faut pas confondre avec les écoles du dimanche de l'Église); il s'agissait d'un programme destiné à lutter contre l'analphabétisme des paysans. Sa mère éditait un journal bimensuel, ainsi qu'une revue mensuelle pour les enfants. La vie de la famille Kosach respirait l'amour, l'instruction, le respect, la liberté et la responsabilité. L'influence d'un tel foyer fut l'étincelle qui alluma, en elle, l'amour de la Vérité, de la connaissance et le désir de partager la Vérité avec son peuple qui était alors esclave de l'ignorance et des ténèbres.

Les parents de Lesya voulaient lui procurer la meilleure éducation; mais elle dut arrêter ses études pour cause de santé. Elle ne cessa jamais, cependant, de s'instruire. Elle étudiait à la maison, avec l'aide de sa mère. Elle parlait couramment l'ukrainien, le russe, le polonais, le français, l'allemand, l'italien et l'anglais; en outre, elle avait de bonnes connaissances du grec et du latin. Dans une des lettres qu'elle écrivit à son amie Olha Kobelyanska, elle dit: «Mes études académiques ont cessé à quatorze ans. Après, je devais «manger mon propre pain»; j'étudiai uniquement ce qui m'intéressait. Je lisais de tout... tout ce qu'on ne m'intéressait pas de lire. Il est vrai, je fus guidée et corrigée à la maison par ma mère. Il y avait aussi les lettres de mon oncle: Drahomanow. Je le considère comme mon maître, et je lui dois mes idées sur l'éducation, la religion, la vie sociale etc.». Depuis sa plus tendre enfance, elle était sensi-

ble à sa responsabilité de partager ses convictions et sa foi dans le triomphe de la Vérité. Elle commença à faire part de ses convictions dès l'âge de douze ans.

Pour pouvoir pleinement apprécier l'œuvre de Lesya, il nous faut imaginer la vie d'un écrivain ukrainien au temps des Tsars tout puissants de l'Empire Russe. Le Tsar était à la tête de la Sainte Église Orthodoxe; son but était de constituer «un seul peuple, avec une seule langue (le russe), avec une seule et vraie Église Orthodoxe». Le régime, pour réaliser ce but, se jeta dans un effort frénétique de russification: la publication, en ukrainien, d'œuvres littéraires, musicales et théâtrales fut interdite. Les livres importés d'Ukraine furent bannis. Désormais, on devait appeler l'Ukraine «La Petite Russie». Si quelqu'un parlait ou écrivait l'ukrainien, il risquait d'être envoyé en Sibérie.

Les auteurs ukrainiens, ainsi que les traducteurs de la Bible, durent publier leurs œuvres en Galicie, alors sous le joug de l'Empire Austro-Hongrois qui laissait les Ukrainiens libres de parler et d'écrire dans leur propre langue. Lesya et sa mère firent publier leurs œuvres en Galicie. Lesya publia sous le pseudonyme de Lesya Ukrainka (qui signifie «Lesya d'Ukraine»); sa mère signa ses œuvres du nom d'Olena Pchilka.

Lorsqu'on lit les dix volumes qui composent son œuvre, on arrive à la conclusion que Lesya Ukrainka était quelqu'un rempli de vigueur et d'énergie, doué d'un esprit clair, d'une grande créativité, d'un grand cœur, de générosité. Toutes les douleurs, les souffrances infligées par le régime des Tsars, ne purent l'enchaîner et l'empêcher de réaliser la mission de sa vie. Quel exemple de femme libre!

Lesya Ukrainka est un des plus grands auteurs et poètes non seulement de l'Ukraine, mais de tout le monde slave. Malheureusement on l'ignore largement en Europe de l'ouest.

Son œuvre a trait, principalement, aux écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi qu'à l'histoire ecclésiastique. Elle s'est aussi penchée sur la traduction; l'autobiographie; à décrire la vie, la beauté et les injustices sociales en Ukraine. On ne peut être qu'émerveillé par sa connaissance de la Bible, par sa conviction que le peuple devrait avoir accès à la Parole de Dieu et devrait pouvoir baser sa vie sur les enseignements

de la Vérité. Elle aimait lire l'Écriture et l'apprendre par cœur. Dans une de ses lettres à son oncle Drahomanow, elle écrit: «Je me sens seule lorsque je n'ai pas lu la Bible depuis longtemps». Elle contribua à traduire la Bible en Ukrainien et à enseigner la Vérité.

Elle avait étudié la Bible et avait une idée très précise de ce que devrait être le christianisme. Le christianisme pétrifié, mort et dogmatique de l'Église officielle – l'Église Orthodoxe – la dégoûtait; il fut responsable, pendant dix siècles, de l'ignorance du peuple; de son ignorance de la Parole et de ses ténèbres. Les maux que l'Église infligea au peuple, tout au cours de l'histoire, la révoltaient; sa révolte et son indignation s'expriment dans ses écrits. Par la plume elle voulait réveiller les paysans, et elle désirait que ceux qui s'éveillaient s'unissent: «Pour la vérité, frères, unissez-vous sincèrement, avec un seul cœur, une seule foi; et suivez le même chemin».

Lesya réalisait profondément le besoin de mettre la Parole de Dieu dans les mains du peuple. Ses lettres révèlent le besoin qu'avaient les paysans d'avoir des Bibles et des traités bibliques. Elle considérait que ce besoin était un des plus grands. Son peuple manquait de connaissances bibliques et ce fut pour cette raison qu'elle écrivit la plupart de ses œuvres, basées sur la Bible et l'histoire ecclésiastique. Voici quelques titres: «Des frères s'unissent dans la Vérité», «Le Sacrifice», «Le Prophète», «La Captivité Babylonienne», «Sur les Ruines», «L'avocat», «Rachel», «Le Second Miracle», «La Couronne d'épines» etc.

«La couronne d'épines vaut toujours mieux que la couronne des rois (les Tsars); le chemin de Golgotha vaut toujours mieux que le chemin du triomphe humain; il en a été ainsi pendant des siècles, et il en sera ainsi dans les siècles à venir, tant que les hommes vivront et tant que les épines croîtront...»

Elle avait compris ce qu'est la couronne d'épines et le chemin de Golgotha, ce qu'est la Vérité et la Lumière; elle écrivit: «J'ai honte de notre captivité, des chaînes que nous portons et que nous ne sommes pas gênés de conserver: même dans notre sommeil. Je me suis éveillée et j'ai senti un poids qui pesait sur moi; j'étais triste et j'ai eu mal... Je ne peux plus vivre comme j'ai vécu jusqu'à présent; c'est terrible; quelles ténèbres nous entourent. Je dois faire quelque chose car nous

sommes en train de périr. Mais si nous devons périr, que ce ne soit pas dans notre sommeil...»

Et elle fit quelque chose. Pussions-nous être inspirés à faire encore davantage puisque nous avons bien plus de liberté.

Stephan Beelak

(Article traduit de l'«Ukrainien Messenger, novembre 1975)

Bibliographie

«Lesya Ukrainka», Volumes I-X, Kiev, Ukraine (1963, en ukrainien)
«Spirit of Flame» Percival Cunday, Bookman Associates, New York.
«The Youth of Lesya Ukrainka», Hill Lazarewsky, Ukrainien Voice, Winnipeg Canada (en ukrainien).



LESYA UKRAINKA 1871-1913

... je leur ai dit....

« Vous n'êtes point chargés de tuer l'homme dans les petits d'hommes, ni de les transformer en fourmis pour la vie de la fourmière. Car peu m'importe à moi que l'homme soit plus ou moins comblé. Ce qui m'importe c'est qu'il soit plus ou moins homme. Je ne demande point d'abord si l'homme, oui ou non, sera heureux, mais quel homme sera heureux. Et peu m'importe l'opulence des sédentaires repus, comme du bétail dans l'étable.

« Vous ne les comblerez point de formules qui sont vides, mais d'images qui charrient des structures.

« Vous ne les emplirez point d'abord de connaissances mortes. Mais vous leur forgerez un style afin qu'ils puissent saisir.

« Vous ne jugerez pas de leurs aptitudes sur leur seule apparente facilité dans telle ou telle direction. Car celui-là va le plus loin et réussit le mieux qui a travaillé le plus contre soi-même. Vous tiendrez donc compte d'abord de l'amour.

« Vous ne vous appesantirez point sur l'usage. Mais sur la création de l'homme, afin que celui-ci rabote sa planche dans la fidélité et l'honneur, et il la rabotera mieux.

« Vous enseignerez le respect, car l'ironie est du cancre, et oubli des visages.

« Vous lutterez contre les liens de l'homme avec les biens matériels.

Et vous fonderez l'homme dans le petit d'homme en lui enseignant d'abord l'échange car, hors l'échange, il n'est que racornissement.

« Vous enseignerez la méditation et la prière car l'âme y devient vaste. Et l'exercice de l'amour. Car qui le remplacerait ? Et l'amour de soi-même c'est le contraire de l'amour.

« Vous châtierez d'abord le mensonge, et la délation qui certes peuvent servir l'homme et en apparence la cité. Mais seule, la fidélité crée les forts. Car il n'est point de fidélité dans un camp et non dans l'autre.

Qui est fidèle est toujours fidèle. Et celui-là n'est point fidèle qui peut trahir son camarade de labour. Moi j'ai besoin d'une cité forte, et je n'appuierai pas sa force sur le pourrissement des hommes.

« Vous enseignerez le goût de la perfection car toute oeuvre est une marche vers Dieu et ne peut s'achever que dans la mort.

« Vous n'enseignerez point d'abord le pardon ou la charité.

Car ils pourraient être mal compris et n'être plus que respect de l'injure ou de l'ulcère. Mais vous enseignerez la merveilleuse collaboration de tous à travers tous et à travers chacun. Alors le chirurgien se hâtera à travers le désert pour réparer le simple genou d'un homme de peine.

Car il s'agit là d'un véhicule. Et ils ont tous deux le même conducteur. »

LE DESSEIN ETERNEL DE DIEU ET LE BAPTEME

Les Écritures sont une révélation du dessein de Dieu. Ce dessein de Dieu était de *«réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre.»*

Les cieux décrivent souvent, en langage biblique, le domaine spirituel, où Dieu règne en Maître incontesté (Michée 1:2, 3; Ésaïe 26:21; Deutéronome 4:39; Matthieu 6:9, 10). La terre est l'habitation temporaire de l'homme; elle est, quant à elle, sous l'influence de Satan, le *«prince de ce monde»* (Jean 12:31; 14:30; I Jean 5:19; Éphésiens 2:2). Entre les cieux et la terre il y a des différences. Le domaine spirituel et céleste est incontestablement supérieur au domaine charnel et terrestre. Le second est issu du premier (Hébreux 11:3; Genèse 1:1 cf. Psaumes 33:8, 9); le second dépend, pour son existence et son fonctionnement, du premier (Hébreux 1:3; Jean 5:17); le second est temporaire (Ésaïe 40:6-8; II Pierre 3:10) alors que le premier est éternel (Daniel 2:44; 7:14; Matthieu 24:35).

Jésus-Christ est venu. Le céleste est «descendu» vers le terrestre; le Créateur vers la créature. L'Éternité s'est manifestée dans le temps (I Jean 1:3).

Jésus-Christ est venu pour accomplir une oeuvre de réconciliation. La réconciliation se fait par Lui et en Lui. Cette réconciliation est parfaite en vertu de Lui (Colossiens 1:16-20). Mais elle est surtout spirituelle. En effet, le dernier ennemi de Dieu n'a pas encore été détruit: La mort (I Corinthiens 15:25, 26). L'esprit de l'homme n'est pas encore réconcilié avec ce corps incorruptible que Dieu lui destine (II Corinthiens 5:1-5). A cela il faut lier le fait que «les souffrances du temps présent» — ainsi que Paul les appelle — ne sauraient être évitées, même aux enfants de Dieu (Romains 8:17, 18). Pour notre «homme extérieur», le dessein de Dieu — la résurrection — reste à être accompli car, aujourd'hui, «notre homme extérieur se détruit» (II Corinthiens 4:16). Le dessein de Dieu, cristallisé à jamais en la personne de Jésus-Christ, s'accomplit néanmoins dans le temps et dans l'histoire, et cela pour chacun individuellement. Selon l'Écriture le corps demeure corruptible, méprisable et infirme, mais lorsqu'il ressuscitera, ce sera l'accomplissement du dessein de Dieu (I Corinthiens 15:35-50).

Mais la résurrection du corps à l'immortalité et à l'incorruptibilité doit être précédée de la résurrection spirituelle. Il faut la naissance «d'eau et d'Esprit» (Jean 3:3-5). Selon l'Écriture, la Parole de l'Éternel, c'est au moment du baptême que l'homme ressuscite spirituellement et qu'il entre dans la vie éternelle (Romains 6:1-6; Colossiens 2:12, 13; Tite 3:4-7). Rejeter le baptême en la mort de Jésus-Christ, pour le pardon des péchés (Actes 2:38), c'est rejeter le dessein de Dieu. N'était-ce pas aussi l'erreur des pharisiens qui, en ne se faisant pas baptiser par Jean, «ont rendu nul à leur égard le dessein de Dieu» (Luc 7:28-30)?

La nouvelle créature est donc l'homme qui a été baptisé en Jésus-Christ pour ressusciter en nouveauté de vie. Pour cet homme, le dessein de Dieu s'accomplit. Ayant été enseveli avec Christ par le baptême, il a été rendu à la vie (Colossiens 2:12). Ayant revêtu Christ dans le baptême, il est devenu héritier de la promesse (Galates 3:26-29). Ayant été purifié par le baptême d'eau, il paraîtra glorieusement devant Dieu (Éphésiens 5:26).

Le dessein de Dieu en Jésus-Christ s'accomplit donc au moment précis du baptême de l'homme croyant et repentant. Soulignons quelques aspects importants de ce dessein de Dieu «en Jésus-Christ»:

1. La rémission (le pardon) des péchés (Éphésiens 1:7; Actes 2:38).
2. La réception du Saint-Esprit (Éphésiens 1:13, 14; Tite 3:5, 6) qui est aussi décrite comme a) un don du Saint-Esprit (Actes 2:38); b) un baptême dans le Saint-Esprit (I Corinthiens 12:13); c) un renouvellement du Saint-Esprit (Tite 3:6); d) un gage de notre héritage (Éphésiens 1:14); e) un sceau de Dieu (II Corinthiens 1:21).
3. L'héritage d'Abraham qui comprend une «cité céleste» (Galates 3:27-29; Hébreux 11:13-16).
4. La résurrection glorieuse de notre corps (Romains 6:3-5; 8:11, 22-23).

Par la rémission des péchés l'homme est réconcilié avec son Dieu (II Corinthiens 5:19). Par la réception du Saint-Esprit le corps terrestre devient le temple de Dieu (I Corinthiens 6:19, 20). Par l'héritage d'Abraham l'homme terrestre recevra une demeure céleste (I Pierre 1:3-5; Hébreux 11:16). Par la résurrection glorieuse l'homme terrestre portera l'image du céleste (I Corinthiens 15:49).

Beaucoup aujourd'hui professent la croyance chrétienne et de ce fait nous ne pouvons que nous réjouir. Mais parmi ceux qui professent cette croyance beaucoup restent ignorants quant au baptême, et de ce

fait nous ne pouvons être qu'affligés. Pour ceux-là le baptême ne saurait être lié au dessein éternel de Dieu en Jésus-Christ. Il ne serait qu'une confession publique de notre foi. Il ne serait qu'une ordonnance cérémonielle témoignant de notre incorporation dans l'Église locale. Mais, selon l'Écriture, la confession de la foi se fait par la bouche (Romains 10:10; 'homologeō', reconnaître, déclarer, confesser, professer); le baptême est le moment de notre incorporation à l'Église universelle, au corps de Christ (Colossiens 2:12; Galates 2:27, 28).

Toutes ces tentatives pour réduire la signification du baptême ne sauraient changer la Parole de Dieu. Elles ne sauraient changer le dessein de Dieu «qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité» (I Timothée 2:3, 4). «La Vérité», n'est-ce pas, essentiellement la Parole de Dieu (Psaumes 119:151; Jean 17:17)? Le baptême, comme commandement, comme réponse de la foi et de la repentance, comme engagement vers Dieu, n'est-il pas une révélation majeure de cette Parole de Dieu?¹

Oui, le baptême «vient du ciel» (Marc 11:30). Le baptême est «céleste», profondément spirituel. C'est cette place que nous désirons donner au baptême. Nous serons sans doute accusés par certains de donner au baptême une place trop importante. Mais si nous donnons au BAPTEME une place «trop» importante, par rapport à quel critère cette place est-elle «trop» ou «trop peu» importante? Voilà, quant à nous, la question fondamentale! Pour nous ce critère est la Parole de Dieu.

Cette Parole nous révèle le dessein de Dieu. Le baptême fait partie intégrante de ce dessein. Dieu veut que nous nous conformions à ce dessein.

*«Et maintenant, que tardes-tu? Lève-toi, sois baptisé,
et lavé de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur.»*
(Actes 22:16)

Paul n'a pas attendu pour se conformer au dessein de Dieu. Et vous, qu'attendez-vous?

PAUL ROBERT

NOTE

1. A la voix active, le verbe baptiser ('baptizō') est employé 74 fois dans le Nouveau Testament, le verbe croire ('pisteuō'), 238 fois, et le verbe se repentir ('metanoēō') 34 fois.

AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE

En même temps qu'elle révèle toute l'importance du problème de l'origine du Pentateuque, l'histoire de la critique ne montre pas moins d'avance que l'abandon complet de la solution traditionnelle n'est nullement fondé. Aussi bien l'étude impartiale de tous les témoignages propres à nous renseigner sur la composition des cinq livres ne fait-elle que confirmer cette présomption. Ces témoignages sont de deux sortes: savoir d'abord les affirmations directes concernant le travail littéraire de Moïse, qui se lisent, soit dans le Pentateuque lui-même, soit dans les autres livres bibliques, et ensuite les indices indirects que les caractères internes de l'œuvre fournissent au sujet de son origine.

TÉMOIGNAGES EXTRINSEQUES

I. Témoignages du Pentateuque lui-même. D'après plusieurs passages, Moïse a fixé personnellement par écrit certains épisodes et certaines séries de lois, savoir: la victoire remportée sur les Amalécites qui s'opposèrent aux Israélites lors de leur voyage au Sinai, (Exode 17:14); l'itinéraire à travers le désert après le départ du Sinai, (Nombres 32:2); le décalogue et le livre de l'alliance, (Exode 24:4-7); les lois sur lesquelles cette alliance fut ensuite renouvelée par Dieu, (Exode 34:27); les prescriptions promulguées dans la plaine de Moab, (Deutéronome 31:9 sv., 24sv.). Dans les deux premiers cas et dans le quatrième, Moïse agit sur l'ordre formel de Dieu. Quant aux lois écrites au pays de Moab, il est dit en outre qu'il déposa ce code près de l'arche de l'alliance et prescrivit aux prêtres de le lire au peuple tous les sept ans (Deutéronome 31:10, 26).

II. Témoignages des autres livres de l'Ancien Testament. Le livre de *Josué* atteste aussi clairement que possible l'existence d'un code écrit qui remontait à Moïse. Jahvé exhorte Josué en ces termes (Josué 1:8): «Que le livre de cette loi (savoir la Loi de Moïse) ne s'éloigne jamais de ta bouche». En 23:6 Josué invite à son tour le peuple «à garder tout ce qui est écrit dans la Loi de Moïse». D'après 8:31-35, Josué fait graver sur des pierres «une copie de la Loi de Moïse», en présence de tous les Israélites, et leur «lit toutes les paroles de la Loi, la malédiction et la bénédiction tout à fait comme il était écrit dans le livre de la Loi».

En 24:25, 26, il est dit que Josué écrivit les ordres qu'il venait de donner «dans le livre de la Loi de Dieu», donc dans un volume déjà existant.

Dans les *Juges*, non seulement Moïse est plusieurs fois cité, 1:16, 20; 4:11, mais il est aussi une fois mentionné comme législateur. Car il y est question des lois que Jahvé avait données à leurs pères par Moïse, 3:4.

Dans les livres de *Samuel*, Moïse fait figure seulement comme chef d'Israël, (I Samuel 12:6-8). Cependant le fait que «Samuel écrivit la loi de la royauté dans un livre qu'il déposa auprès de Jahvé» (I Samuel 10:15), atteste l'usage de fixer par écrit des lois et d'en conserver le texte dans un lieu saint. De même la mention de plusieurs pratiques rituelles bien déterminées, (I Samuel 3:3; 14:18; 21:2-7; 23:6-9; II Samuel 24:25), auxquelles correspondent des prescriptions précises du Pentateuque, fait supposer que ces dernières existaient dès lors sous une forme écrite.

Les livres des *Rois* parlent deux fois de la *Thora* écrite par Moïse, (I Rois 2:3; II Rois 14:6); une fois de la Loi écrite par Jahvé (II Rois 17:37); trois fois de la Loi de Moïse (II Rois 18:6; 21:8; 23:15). Sous Josias on découvrit «le livre de la Loi de Jahvé» (II Rois 22:8-23). Or, ces livres des Rois, tout en étant composés peu avant l'exil, remontent à des documents anciens.

Les *prophètes* antérieurs à l'exil ne mentionnent pas formellement la Loi de Moïse; ils emploient seulement les termes «Loi de Jahvé» ou «Loi de Dieu», par exemple Osée 4:6; Amos 2:4; Ésaïe 5:24; Jérémie 6:10; 44:23. Mais différents passages laissent entendre qu'ils pensaient à une Loi écrite. Ainsi surtout Osias 8:12: «Je lui écrivis beaucoup de lois» et Jérémie 31:33: «Je veux écrire ma Loi (nouvelle) dans leurs cœurs». De même l'énumération de sacrifices qu'on lit en Osias 8:12, 13; Amos 4:4, 5; Ésaïe 7:11-14 doit être empruntée à un rituel écrit.

Dans la littérature postexilienne, la Loi écrite est souvent nommée, et explicitement attribuée à Moïse, par exemple Malachie 4:4; Daniel 9:11, 13; 13:3, 62; II Chroniques 23:18; 33:8; 35:12. Particulièrement caractéristiques à ce point de vue sont les récits des livres d'Esdras et de Néhémie. Lorsque Esdras, «très versé dans la Loi de Moïse», (Esdras 7:6) revint de Babylone à Jérusalem, il emporta «la Loi de Dieu», (Esdras 7:4). Plus tard, en 444, sous Néhémie, il lut la Loi au peuple,

«le premier jour du septième mois... du matin jusqu'à midi» et, à sa suite, les Lévites la lurent et l'expliquèrent au peuple pendant sept jours (Néhémie 8:1sq.). D'après les critiques, la Loi alors publiée aurait été le Code sacerdotal. Mais les prescriptions qu'Esdras inculquait à ce moment-là n'étaient pas identiques à celles du Lévitique; car il s'en trouve parmi elles quelques-unes qui ne sont point contenues dans le Deutéronome, (Néhémie 8:20 sv. Deutéronome 31:10 sv. Néhémie 10:30; Deutéronome 7:3; Néhémie 10:31; Deutéronome 15:1 sv.). Il est donc plus juste de dire que le livre qu'Esdras et les prêtres avaient en mains était le Pentateuque tout entier, dont ils communiquèrent au peuple des extraits.

III. Témoignage des Samaritains.¹ Ce peuple, qui descend des Israélites du Nord restés dans le pays après 722 et des colons païens que les Assyriens y établirent, ne possède comme Bible que le Pentateuque sous sa forme actuelle. Il y eut pourtant des hostilités entre les Samaritains et les Israélites revenus de l'exil dès l'arrivée de ceux-ci en 538 et la rupture devint complète vers 428, lorsque Néhémie chassa de Jérusalem un petit-fils du grand prêtre Eliaschib, Manassé, parce qu'il avait épousé la fille du gouverneur perse de Samarie, Sanballat. Si donc le Pentateuque actuel avait été constitué, comme le prétendent les critiques, seulement après 444, les Samaritains sans aucun doute ne l'auraient plus accepté de la main des Juifs.

IV. Témoignage du Nouveau Testament. Le Christ et les apôtres se réfèrent souvent au Pentateuque et le mettent, soit dans son ensemble, soit pour certains passages déterminés, en relation avec Moïse.

Tantôt le Pentateuque est nommé, d'une façon générale, le livre ou la loi de Moïse, par exemple quand Jésus dit: «Ils ont Moïse et les prophètes» (Luc 16:29), ou quand saint Jacques affirme que tous les samedis Moïse est lu dans les synagogues (Actes 15:21). Dans ces cas, il ne s'agit d'ailleurs pas d'un enseignement formel sur l'origine mosaïque des cinq livres: le Christ et ses disciples y expriment simplement la conviction de leurs contemporains, qui regardaient le Pentateuque actuel comme l'œuvre de Moïse. En effet, la provenance de cet ouvrage, n'ayant été nulle part l'objet d'une discussion, n'avait pas non plus besoin d'être explicitement enseignée.

Tantôt certaines lois particulières sont attribuées à Moïse: entre autres, la loi du divorce (Matthieu 19:8), la prescription concernant le lépreux guéri (Matthieu 8:4). On doit en conclure que ces lois remontent à Moïse.

Tantôt Moïse est dit avoir prophétisé le Messie. Ainsi Jean 5:45-47 où Christ déclare que Moïse a écrit sur lui, et Actes 3:22 où saint Pierre applique au Sauveur le texte: «Le Seigneur suscitera un prophète comme moi.», Deutéronome 18:15, en se servant de la formule: «Car Moïse dit». Le premier de ces deux textes est le plus important. Le Christ, en effet, y affirme expressément au sujet de Moïse: il a écrit de moi? Et cela au cours d'une discussion avec les Juifs, dans laquelle il a recours à l'autorité de Moïse. Tout le poids de son argumentation repose sur le fait qu'il peut dire: Moïse a écrit sur moi. Il faut donc en déduire qu'une ou plusieurs prophéties messianiques du Pentateuque ont, dans sa pensée, Moïse pour auteur.

L. Dennefeld

(Article extrait de «l'Introduction à l'Ancien Testament»)

NOTES

1. J.J. Munro, The Samaritan Pentateuch and modern criticism, 1912.
2. En latin dans l'article original: «De me enim scripsit».
3. L. Dennefeld, Introduction à l'Ancien Testament (Bloud & Gay, Paris, 1934).

NOUVELLES

- Il y a aux États-Unis **39 millions** de catholiques, dont 18 millions ne vont pas régulièrement à la messe. On compte 50,000 prêtres. (New York KIPA)
- La publication d'une nouvelle Bible Segond révisée est attendue pour 1977.
- Le nombre de langues dans laquelle la Bible ou des parties de celle-ci sont traduites a passé, l'an dernier, de 1549 à 1577. («Nouvelles Bibliques» avril, 1976)
- Il y a dans le monde 2,5 millions d'hommes et femmes qui parlent le makvamakvana (Mozambique). Le premier texte biblique vient de paraître dans cette langue: l'évangile selon Marc. («Nouvelles Bibliques» avril, 1976)
- Selon un recensement récent, voici les principales religions qui dominent aux Indes:

Hindous	435,292,086
Musulmans	61,417,934
Chrétiens	14,223,382
Sikhs	10,378,797
Bouddhistes	3,812,325
Jains	2,604,646
Autres	2,220,639
- **Hans Küng**, le théologien catholique de Tübingen s'est montré critique à l'égard du **synode allemand de l'Église catholique** qui vient de se terminer après cinq ans de délibérations. Pour Küng, l'Église catholique «*n'a pas eu le courage de répondre à l'attente de ceux qui avaient mis leur espoir dans ce Synode.*» Le théologien a notamment posé le problème du célibat des prêtres qui, selon lui, «*contredit clairement les droits de l'homme et explicitement les paroles de Jésus et de Paul, ainsi qu'une pratique plus que millénaire de l'ensemble de l'Église catholique...*» (I.C.I. mars 1976)
- Selon un récent sondage de l'IFOP, 80% des Français se disent catholiques («La Vie Catholique», Nos. 1592 & 1594)
- En Grèce l'article 61 du décret législatif No. 720/1970 prescrit l'exemption de service militaire pour les ministres du culte de l'Église orthodoxe et de toute autre Église ou religion connue.
- Selon la Conférence internationale islamique, il y aurait, en Europe, 25 millions de musulmans.
- 600,000 personnes ont signé une pétition pour demander la libération de M. Georgij Vins, secrétaire général du Conseil des chrétiens évangéliques baptistes en Union Soviétique, actuellement condamné à dix ans d'emprisonnement et d'exil. (SPP)
- Le pape Paul VI a suspendu «à divinis» Mgr Marcel Lefebvre, fondateur de la communauté d'Écône, en Valais. Mgr Lefebvre a déjà été menacé d'excommunication par le pape qui, a, selon l'AFP, averti l'évêque quant à l'obéissance due au «pasteur légitime».

JE BATIRAI MON EGLISE

Nos assemblées sont formées de chrétiens réunis dans l'amour de Jésus-Christ pour l'adorer et le servir. Ce sont des communautés libres dont les membres sont ceux-là seuls qui, librement, choisissent de l'être. Toutefois, l'Église n'est pas une association fondée par la seule volonté de l'homme, comme c'est le cas pour un club ou une fraternité. Car devenir chrétien, c'est devenir un membre du corps de Christ, de Son Église ; c'est être en communion active avec d'autres personnes de même foi. Par conséquent, notre congrégation dans son sens le plus profond n'est pas le fruit de notre décision : elle est une création de Dieu.

Ses membres ne portent pas d'autre nom que celui de chrétien. Cependant, nous ne prétendons pas avoir atteint tous les objectifs que ce nom implique. Nous reconnaissons notre faiblesse, mais nous comptons sur Sa force. Nous sommes une communauté à la fois humaine et divine. Ce qu'il y a d'humain en nous est sujet à l'erreur, mais notre divin Chef juge, châtie et pardonne, et se sert de nous pour contribuer à établir Son royaume sur terre, en servant les autres et en annonçant la Bonne Nouvelle de Son Règne.

Nous ne constituons pas une partie organique d'une autre Église. Chaque assemblée de l'Église du Christ est indépendante et autonome. Nous sommes libres d'étudier, d'enseigner et de travailler en accord avec ce que nous dicte notre conscience guidée par la Bible. Nous déplorons la division actuelle de l'Église et nous prions pour que ce jour vienne où tous ceux qui se disent chrétiens pourront confesser leurs péchés et où ils pourront trouver une unité nouvelle et plus profonde dans le Christ ; nous prions pour que la mort de Notre Seigneur vienne abolir radicalement toutes les différences, et que le monde croie qu'il était l'envoyé de Dieu.

Nous nous efforçons de L'adorer et de Le servir d'après les enseignements de l'Écriture. Selon la tradition apostolique, nous célébrons la Sainte Cène tous les jours du Seigneur. Nos louanges naissent de nos lèvres seules, et nos chants ne sont accompagnés d'aucun instrument de musique. Nos prières sont pour la plupart spontanées, et non pas dictées par une liturgie fixe. Elles sont une expression de confiance et de puissance. Nous donnons à la proclamation de la Parole de Dieu une place prédominante, car nous croyons que dans l'adoration chrétienne, Dieu parle toujours, et que nous devons l'écouter. Notre offrande est libre. Elle est symbole du don de tout ce que nous avons et de tout ce que nous sommes. Le déroulement du culte est préparé, mais il n'est pas rigide.

On s'intègre à la congrégation par le baptême. Nous enseignons à ceux qui ne sont pas chrétiens à croire en Jésus-Christ de tout leur cœur, à se repentir de leurs péchés, à proclamer leur foi en Jésus et à être baptisés en union avec Lui pour qu'Il les lave de leurs péchés et qu'Il leur envoie le Saint-Esprit. Puisque seuls les croyants sont baptisés, nous ne baptisons pas les enfants. Et puisque le baptême institué par Jésus et pratiqué par l'Église primitive se faisait par immersion, nous lui gardons également cette forme. Ainsi le baptême est le véritable symbole de la mort, de l'ensevelissement et de la résurrection du Christ, car il réalise pour le croyant pénitent la mort de son ancien être pécheur et sa résurrection à une vie nouvelle dans le Christ.

Nous ne vivons pas dans un but égoïste ; notre désir est de Le suivre, Lui qui est venu sur terre pour servir et pour donner sa vie pour le salut de beaucoup d'hommes. Dans la mesure du possible, nous contribuons à des œuvres de charité et aux missions. Nous prions le Seigneur pour qu'Il nous envoie d'autres hommes de bonne volonté pour que nous puissions Le servir mieux encore ainsi que Ses enfants. Notre mission est de propager le message universel de Notre Seigneur. Nous n'avons qu'une seule Foi, le Christ ; nous n'avons qu'une seule règle de foi et de pratique, la Bible. Notre espérance est l'établissement de Son Royaume universel et la Résurrection des morts. Notre message est « Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. »

« Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes ; c'est Jésus-Christ le Seigneur que nous prêchons, et nous nous disons vos serviteurs à cause de Jésus. »

(II Corinthiens 4 : 5)

